

Mutualité

Participant à la régulation civilisée d'une société, la question du dialogue social est devenue un sujet à haut risque, et le contexte n'était malheureusement pas favorable. Cependant, le groupe de la mutualité félicite les rapporteurs et la section d'avoir abouti à un avis, dans des délais restreints qui répond, en partie, à la question qui nous était posée à savoir l'identification de pistes de travail pour assurer le « développement de la culture du dialogue social en France »

Pour ce faire, il est nécessaire de tenir compte des réalités et des pratiques des branches et des entreprises. Les évolutions proposées sont des pistes intéressantes mais elles ne tiennent pas toujours suffisamment compte de ces réalités.

L'avis constate que le dialogue social évolue dans un contexte en mutation sur différents aspects. A cet égard, notre groupe estime qu'il convient de souligner les avancées obtenues avec la loi du 5 mars 2014 qui a créé un statut particulier d'organisation multiprofessionnelle. Dorénavant, les employeur.euse.s de l'économie sociale et solidaire au sein de l'UDES, comme ceux de l'UNAPL et de la FNSEA seront donc formellement consulté.e.s en amont et avant la signature de tout accord interprofessionnel. C'est une avancée majeure, mais qui nous paraît encore insuffisante.

La mutualité témoigne pour sa part d'une présence sur tout le champ de la santé, de la dépendance, du handicap, de la petite enfance et de la protection sociale complémentaire. Elle est un acteur reconnu, un partenaire social incontournable dans de nombreuses instances de consultation et à côté des partenaires sociaux.

Comme le soulignait l'avis *Consolider le dialogue social* voté en 2006, « les questions relatives au progrès économique et au progrès social ne s'arrêtent pas aux portes de l'entreprise ». Les acteurs de l'économie sociale, associations, coopératives et mutuelles, participent du dialogue et du progrès social, du fait de leur objet social et de l'expérience qu'ils acquièrent sur les champs sociaux les plus divers.

Au-delà, il est aujourd'hui nécessaire de s'interroger sur les conditions d'intégration des phénomènes de société dans la culture du dialogue social, hors du champ de la négociation.

L'évolution des pratiques en matière de concertation conduit aujourd'hui à des formes de consultation ouvertes aux différentes composantes de la société civile sur des thèmes touchant à des questions de société. Cette réalité place les acteurs du dialogue social, hors du champ du travail, dans une dynamique de participation au débat général avec d'autres acteurs, pour construire l'intérêt général.

Les conditions de l'ouverture de cette concertation à d'autres acteurs devront, comme le souligne l'avis, faire l'objet d'une réflexion approfondie.

Enfin, si le groupe de la mutualité soutient pleinement la nécessaire sensibilisation dès le plus jeune âge au fonctionnement de la démocratie sociale pour permettre l'apprentissage de la prise de responsabilité et la participation à des projets collectifs d'intérêt général, il insiste pour renforcer à cette occasion toute mesure visant à dénoncer les stéréotypes de genre et permettre aux jeunes filles de s'engager dans des parcours militants. L'étude récente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité sur *Les forces vives au féminin* avait pointé une vision très masculine du syndicalisme et la faible représentation des femmes au sein des partenaires sociaux, c'est donc aussi par des mesures de sensibilisation dès le plus jeune âge que nous pourrions faire bouger les lignes.

Le dialogue social est une composante essentielle de notre démocratie sociale. C'est dans ce sens que le groupe de la mutualité a voté l'avis.